



PAEC DU MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Évaluation des programmes de développement rural (PDR) cofinancés par le FEADER et des programmes opérationnels régionaux (PO) cofinancés par le FEDER-FSE gérés par la Région Normandie

Lot 1 : Évaluation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural en Normandie : les MAEC encouragent-elles les nouvelles pratiques agricoles ?

Synthèse par territoire

Description de l'étude et zoom sur le territoire

Dans un souci d'amélioration du dispositif MAEC, la Région Normandie a réalisé une étude afin de faire un état des lieux du programme pour :

- Mesurer l'efficacité et l'efficience des MAEC à l'échelle du territoire normand ;
- Améliorer le cas échéant la qualité de leur mise en œuvre ;
- Tirer les enseignements en vue de la prochaine programmation.

Pour l'étude, 12 territoires représentatifs des enjeux environnementaux ont été sélectionnés sur l'ensemble de la région Normandie, dont le présent territoire.

Courant 2019, une phase d'enquête auprès de 204 exploitations des 12 territoires sélectionnés a été lancée, afin de recueillir l'avis des exploitants sur un dispositif qui les concerne directement.

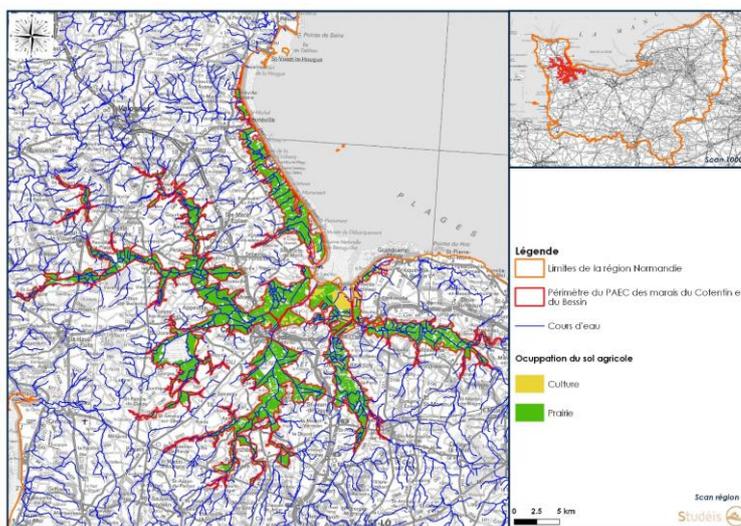
➔ Sur ce territoire, **19 exploitants ont été rencontrés** dont 13 engagés et 6 non engagés.

Contexte spécifique au territoire

La population vieillissante des exploitants agricoles présents sur le territoire (54% de plus de 55 ans) engendre une certaine fragilité.

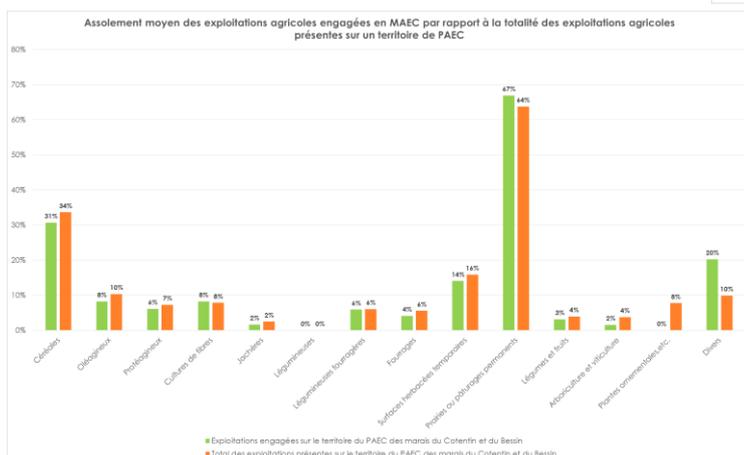
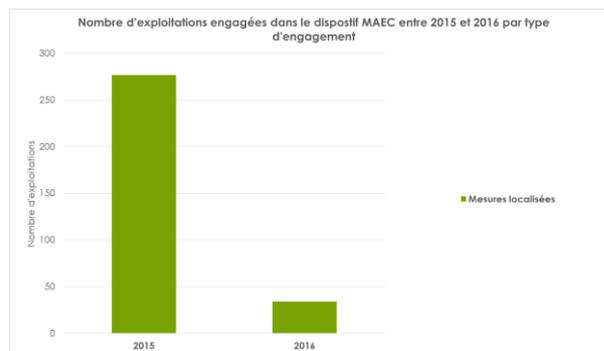
Dans le cadre des échanges, les exploitants ont avancé les idées et éléments de contexte suivants :

- Quel intérêt de maintenir / entretenir des parcelles en déprise ?
- Les élevages du territoire sont en bonne santé économique ;
- Avec l'ICHN prévue en 2019, quel est l'intérêt de disposer de MAEC ?



Typologie des bénéficiaires sur le PAEC

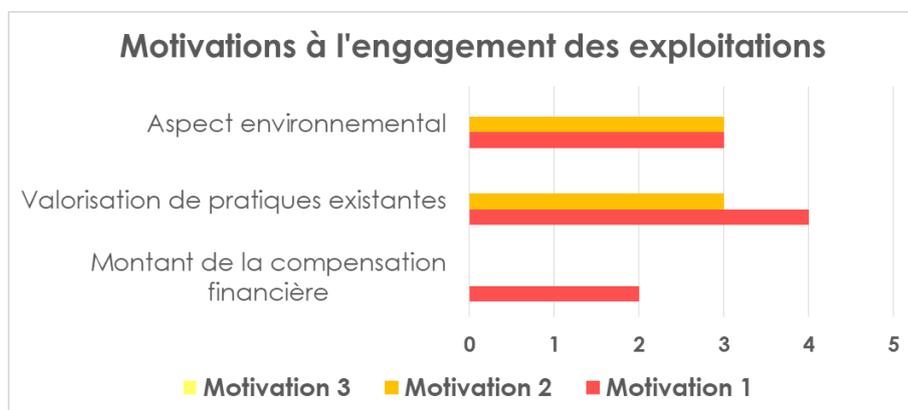
Le graphique ci-contre montre la part des exploitations engagées sur le territoire du PAEC du marais du Cotentin et du Bessin en fonction du type d'engagement pour les campagnes de 2015 et 2016. Les engagements sont à 100 % en mesures localisées.



Les exploitations engagées sur ce territoire sont représentatives des exploitations totales du territoire. Ce sont principalement des exploitations en **polyculture élevage (75%)** avec une part importante de **prairies permanentes dépassant 65 % de la SAU** des exploitations.

Quels sont les freins et les motivations des exploitants agricoles à la contractualisation dans le dispositif MAEC actuellement en place ?

La **lourdeur administrative perçue** par les différents acteurs rencontrés n'est finalement pas un réel frein à l'engagement des exploitants, ou du moins elle **est supportable** et compensée par les avantages financiers qu'apportent les MAEC.



Sur ce territoire, la **motivation** des exploitants à l'engagement repose sur des **arguments financiers** que ce soit via la valorisation de pratiques déjà existantes (« effet d'aubaine ») ou la compensation financière liée à des changements de pratiques et **l'argument environnemental**.

Les actions d'animation et d'accompagnement des MAEC auprès des agriculteurs sont-elles suffisantes, pertinentes et utiles ?

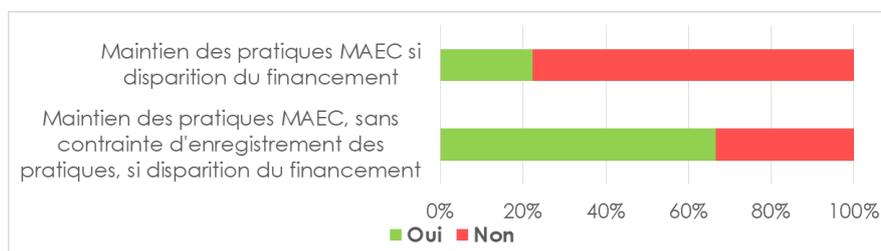
Des actions d'animation ont été mises en place par le porteur de projet, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. En matière d'animation avant engagement, **50 % des exploitants enquêtés estiment que l'animation sur le territoire du PAEC est indispensable** pour s'engager dans ce dispositif.

67 % des exploitants enquêtés indiquent ne pas avoir reçu d'aide pour mettre en œuvre les MAEC pendant la durée de contractualisation comme le montre le graphique ci-contre.



Quels sont les bénéfices concrets de ces pratiques agricoles sur l'environnement ?

Les enjeux du territoire sur le PAEC du marais du Cotentin et du Bessin sont des enjeux « Eau », « Biodiversité » et « Climat ». L'évaluation des **mesures proposées** au regard de ces enjeux a permis de conclure que celles-ci étaient **globalement bien adaptées aux enjeux « Biodiversité » et « eau » et dans une moindre mesure à l'enjeu « climat »**.



Sur ce territoire, des enquêtes auprès des exploitants, il ressort que **67 % maintiendraient les pratiques** des cahiers des charges en cas d'arrêt des compensations financières sur le territoire du PAEC, sans appliquer les enregistrements associés au cahier des charges.

Les pistes d'amélioration proposées pour le prochain dispositif

Les pistes d'amélioration par les exploitants pour le prochain dispositif sont les suivantes :

- **Payer** les compensations financières à la date indiquée ;
- Avoir un dispositif **opérationnel** et **stable** dès le lancement ;
- **Améliorer le suivi** du dispositif (exploitant, animation, impact environnemental, etc.) ;
- **Améliorer l'accompagnement** des exploitants (avant et pendant la période de contractualisation) ;
- **Mieux communiquer** sur le dispositif (exploitation, public) ;
- Proposer des **contrôles à blanc** et/ou mettre en place des **contrôles pédagogiques**.